

Accord intérimaire CE/Kirghizistan concernant le commerce et les mesures d'accompagnement

1995/0063(CNS) - 22/07/1997

Le Conseil a approuvé l'accord intérimaire avec le Kirghizstan. Sur le plan institutionnel, le comité mixte institué par l'Accord de 1989 assurera la gestion de cet accord.